Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-200040442-20210331-DEL2021-53-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2021
Affichage : 09/04/2021

Luberon Monts de Vaucluse
AGGLOMÉRATION

République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2021/ ....

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le 31 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le 25 mars deux mille vingt et un, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la salle du Moulin Saint Julien, de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice : 55
Présents : 43 (*dont Mme Isabelle BROUSSET suppléante de M Jean-Pierre PETTAVINO*)
Absents : 12 (*dont 8 représentés*)
Abstention(s) : 0
Suffrages exprimés : 51

- dont pour : 51
- dont contre : 0

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth – Mme ANGELETTI Frédérique – Mme ARAGONES Claire – Mme AUZANOT Bénédicte – Mme BASSANELLI Magali –M. BATOUX Philippe – M. BOREL Félix – Mme BROUSSET Isabelle – M. CARLIER Roland – Mme CATALANO LLORDES Gaétane – Mme CLEMENT Marie-Hélène – M. COURTECUISSE Patrick – Mme CRESP Delphine – M. DAUDET Gérard – Mme DAUPHIN Mathilde – Mme DECHER Martine – M. DERRIVE Eric – M. GERAULT Jean-Pierre – Mme GIRARD Nicole – Mme GREGOIRE Sylvie – Mme JEAN Amélie – M. JUNIK Pascal – M. LE FAOU Michel – M. LIBERATO Fabrice – Mme MACK Marie-Thérèse – M. MASSIP Frédéric – Mme MELANCHON Isabelle – Mme MILESI Véronique – Mme MONFRIN Marie-José – Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse – M. NOUVEAU Michel – Mme PAIGNON Laurence – Mme PALACIO Céline – Mme PESQUIES Christine – M PEYRARD Jean-Pierre –Mme PONTET Annie – M. RIVET Jean-Philippe – M. ROUSSET André – M. SELLES Jean-Michel – M. SILVESTRE Claude – M. SINTES Patrick – Mme STELLA Aurore – M. VOURET Eric.

Excusés ayant donné pouvoir :
M. BOURSE Etienne ayant donné pouvoir à Mme AUZANOT Bénédicte
Mme DESPLATS Gwenola ayant donné pouvoir à M ROUSSET André
M. JUSTINESY Gérard ayant donné pouvoir à M DERRIVE Eric
M. MOUNIER Christian ayant donné pouvoir à M BOREL Félix
Mme PELLET Martine ayant donné pouvoir à M GERAULT Jean-Pierre
Mme PIERI Julia ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier ayant donné pouvoir à Mme PESQUIES Christine
Absents excusés :
M. ATTARD Alain
M. KITAEFF Richard
Mme NALLET Christine
Absente non excusée :
Mme BLANCHET Fabienne

Secrétaire de séance : Mme Mathilde DAUPHIN est désignée secrétaire de séance

N° 2021 – 53
Objet : FINANCES – Budget annexe « eau potable » : Approbation du budget primitif 2021.

- *Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'instruction comptable M49 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du conseil communautaire du 18 février 2021 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;*
- *Vu l'avis de la commission des finances en date du 16 mars 2021.*

Le budget primitif 2021 du budget annexe eau potable proposé s'élève à 308 609 € qui se répartissent comme suit :

- Section de fonctionnement = 140 650 €
- Section d'investissement = 167 959 €

Les opérations d'investissement concernent, pour l'essentiel, la mise en conformité forage Couturas sur la commune de Lourmarin et la dilatation du réseau de la rue Fontaine sur la commune de Vaugines.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ADOPTE, par chapitre,** le budget primitif 2021 du budget annexe eau potable, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement = 140 650 €
  - Section d'investissement = 167 959 €
- **APPROUVE** le document annexé à la présente délibération.

AGGLOMERATION Luberon Monts de Vaucluse LMV

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 1er avril 2021,
Le Président,

Gérard DAUDET.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.